

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pension.....	\$110
Enseignement.....	30
Piano.....	30
Violon.....	20
Bibliothèque.....	1
Abonnement au médecin (obligatoire).....	3
Lit et sa garniture.....	10
Blanchissage.....	10
Admission dans la classe d'Affaires.....	10
Clavigraphie.....	10
Gymnase.....	1

REMARQUES.

1. Les frais d'infirmerie ainsi que les livres et autres objets classiques sont à la charge des parents.
2. Les paiements se font d'avance par semestre.
3. Tout mois commencé est dû en entier.
4. Les nouveaux élèves ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.
5. Les lettres et autres envois adressés aux élèves sont inspectés par le Supérieur ou son délégué.
6. A chaque semestre, les parents reçoivent—avec le montant des dépenses—des notes sur la conduite, le travail, le succès et la santé des enfants.
7. Aucun costume particulier n'est requis.
8. On ne fait pas de réduction pour le mois de juin.
9. Les parloirs sont ouverts le jeudi et le dimanche (pour les parents seulement) depuis 10 hrs. du matin jusqu'à 4½ hrs. du soir.

M. A. MCGARRY, C. S. C.,
Supérieur.

of
in
con
aff
rel

of
Syn
Sec
En
Ge
Ph
Na

C
rec
var
viz.
Bus
pas
Ele
Pro
Con
Acc
ner
Bry
Ban
Act
Lite
and